

et si continuelle, qu'il semblait que le déluge de Noé fut de retour. Il plut vingt jours de suite. On eut dit que toutes les bondes et cataractes du ciel étaient lâchées. Toutes les terres labourables et autres, en pays plat, ressemblaient à une mer, et l'on ne put faire aucunes semailles. Le Rhône et la Saône furent tellement enflés, qu'oubliant leur mare et canaux, ils couvrirent cette partie de la cité de Lyon qui se trouve entre les deux rivières, de telle sorte qu'il fallût que le peuple, habitant en ces endroits, se sauvât à Fourvières, Saint-Just, Saint-Sébastien et autres lieux par les collines. Tous abandonnèrent leur bien à la miséricorde des eaux qui flottaient pardessus les ponts, et, en quelques endroits, pardessus les maisons basses. Et l'on pouvait dire que les poissons nageaient sur les saules et plusieurs autres arbres où les oiseaux se *soûlaient* percher. Les bateaux étaient conduits parmi les rues, comme par le fil de l'eau, et les bateliers entraient dans les maisons par les fenêtres. Ce ravage d'eau fut si violent que les murailles de la cité, qui touchaient la partie du Rhône et de la Saône, furent ruées par terre, quoiqu'elles fussent de forte matière. Je laisse à penser si les maisons eurent à souffrir. Lorsque les eaux furent retirées, on trouva les caves et les maisons si pleines de vase et de boue, qu'on ne les pouvait vider, si non avec frais inestimables.

A ce récit, qu'on peut taxer d'exagération, défaut ordinaire de Paradin, se trouvent joints des détails sur d'autres calamités dont la Gaule fut alors affligée. Leur singularité et leur invraisemblance accusent singulièrement la naïve crédulité de l'auteur, si elles ne font pas douter de sa bonne foi.

1196.

Six siècles après, une pluie presque continuelle pendant deux mois amena une nouvelle inondation et fit les mêmes ravages. Ce fut la cause d'une suspension d'hostilités entre Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste.

1408.

Des lettres patentes données à cette époque par Charles V constatent les désastres causés par un débordement, dans lequel plus de deux cents maisons, sises entre les deux rivières, furent renversées, soit par les glaces, soit par la forte crue des eaux. Ces lettres accordent aux Lyonnais, pendant quatre années, une exemption du tiers des droits d'aides à titre d'indemnité.

1476.

Une inondation emporta cette année une arcade du pont du Rhône, et causa de grands ravages. Louis XI, qui revenait du Dauphiné, ne put pas